

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES AUX FINS DE LA
PÉRENNITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIR
D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES

1. Il s'agit d'octroyer des mandats de services professionnels et techniques aux fins de la réalisation d'études, d'expertises, de plans et devis et d'estimés requis afin d'assurer la pérennité et le développement des équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des services professionnels et techniques décrits à l'article 1 s'élève à la somme de 75 000 \$.

TOTAL : 75 000 \$

Annexe préparée le 14 février 2017 par :

Steve Briand, conseiller
Service des loisirs et des sports